
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 février 2020 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Benoit Dagenais, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Éric Boutet, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
Mme Yasmine Sardouk, directrice - Services administratifs (par délégation)
Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15

10.01- Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 06.

CA20 22 0024

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA20 22 0025

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le
13 janvier 2020, à 19 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2020, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les sujets suivants :

1. Mois de l'histoire des Noirs : motion de janvier disponible en ligne – plusieurs activités en février – Élisabeth Vargas sera invitée à signer le Livre d'or au nom de la Coalition de la Petite-Bourgogne.
2. Persévérance scolaire : reconduction d'un financement de 10 000 \$ pour les écoles afin de soutenir des projets scientifiques – installation du drapeau de la persévérance scolaire à la Mairie d'arrondissement;
3. Neige : 50 cm sont tombés sur la métropole – déneigement en cours – les citoyens doivent surveiller les panneaux d'interdiction de stationnement.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 30.04 : programme d'installations sportives au centre Gadbois – décision de rénover et de reconstruire une bonne partie du centre – sommes mises de côté dans le PTI de la Ville;
2. Dossier en 30.05 : cyclovias sur le boulevard Monk et dans d'autres secteurs de l'arrondissement;
3. Félicitations aux travaux publics pour le déneigement.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 12.01 : adoption du plan de développement culturel – premier plan de l'arrondissement – plan d'action plus spécifique en action – remerciements à l'équipe de la Division de la culture;
2. Annonces.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Crise du logement - beaucoup d'actions prises depuis 2017 : augmentation des effectifs, hausse des inspections, sommes d'argent mises de côté pour l'acquisition de terrains pour des logements sociaux.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.01 : aménagement du parc Daisy-Peterson-Sweeney – ajout d'un feu de circulation pour sécuriser les déplacements actifs – inauguration du parc en mai;
2. Politique montréalaise pour l'action communautaire : consultations en février;
3. Loi abolissant les commissions scolaires : impact pour l'arrondissement – perte d'un interlocuteur entre l'arrondissement et les écoles;
4. Mois de l'histoire des Noirs : beaucoup d'activités dans Le Sud-Ouest.

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Max Button : permis d'agrandissement pour le 2461, rue Notre-Dame Ouest

Monsieur explique qu'il vit dans un immeuble comportant 6 appartements. En janvier, les locataires ont reçu un avis d'évacuation. Cinq des six locataires sont partis et deux unités sont devenues des locations de courte durée. Il demande si les élus ont la possibilité de légiférer contre ce genre de propriétaires.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Derek Robertson : réaménagement de l'allée des Tanneries

Monsieur explique que selon les esquisses présentées par le MTQ, dans le cadre du réaménagement de l'allée des Tanneries, beaucoup d'espace serait perdu. Il explique également que l'aménagement d'une butte n'est pas souhaitable dans un quartier où il y a déjà beaucoup d'insécurité. Il demande s'il était possible que le MTQ puisse revoir l'aménagement de l'allée des Tanneries

Le maire Dorais et le directeur Boutet répondent.

Question répondue sur place.

Madame Louise Poulin : projet de plantation d'arbres

Madame vient présenter un projet de plantation d'arbres « 5 îlots de forêt en 5 ans ». Elle explique qu'elle a également l'appui de 3 organismes pour ce projet (Éco-Quartier, Provert et Canal bleu). Elle précise que le projet vise l'implication des citoyens, des marchands et des promoteurs afin de développer le sentiment d'appartenance des citoyens au quartier.

Dépôt d'un document : 5 îlots de forêts en 5 ans

La conseillère Thiébaud répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : analyser le projet dans le cadre du plan de plantation.

Madame Audrey Nolin : priorisation des logements vacants avant l'éviction des locataires

Madame explique qu'elle vit au 3^e étage d'un immeuble de six logements et que les baux se termineront le 30 juin prochain. Elle précise que les locataires du 3^e étage se font évincer suite à la conversion des deux appartements en un seul logement. Elle demande si la Ville compte agir contre les agrandissements substantiels dans le secteur.

Le conseiller Sauvé répond.

Madame demande s'il serait possible de légiférer sur la mise en location des logements vacants pour permettre aux personnes évincées de se loger.

Le maire Dorais et la conseillère Sigouin répondent.

Questions répondues sur place.

Madame Charlotte Jacob : éviction - rénovation

Madame explique qu'elle a reçu un avis d'éviction. Elle demande si les élus votent sur les permis d'agrandissement. Elle souhaite aussi savoir s'il est possible d'instaurer un moratoire sur l'émission des permis lorsque celle-ci s'accompagne d'une éviction.

Le maire Dorais, le conseiller Sauvé et le directeur Boutet répondent.

Question répondue sur place.

CA20 22 0026

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions pour une période de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Andrée Cadieux : éviction au 4302, rue Saint-Antoine

Madame constate que les problèmes d'éviction sans Saint-Henri sont de plus en plus grands. Elle demande comment les élus peuvent agir dans ce dossier. Elle souhaite savoir si une loi existe afin d'empêcher les agrandissements de logements.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur François Arteau : installations et sécurité au parc Angrignon

Monsieur déplore le manque d'aménagement dans la roulotte mis à la disposition des usagers du parc Angrignon. Il constate également que celle-ci n'est pas suffisamment mise en évidence pour les usagers. Monsieur déplore également le manque de surveillance dans le parc. Il a constaté que des chiens sont promenés sans laisse et que certaines personnes font des feux de camps dans le boisé du parc.

Le conseiller Vaillancourt répond.

Suivi à faire par la direction des travaux publics : vérifier l'aménagement de la roulotte et s'assurer de la visibilité de la roulotte.

Madame Louise Chenevert : entretien des sentiers au parc Angrignon

Madame déplore que certains sentiers deviennent impraticables lors du dégel du printemps. Elle pense que c'est un facteur dans la dégradation des milieux de vies habitables pour la biodiversité Elle demande s'il serait possible d'aménager des installations temporaires pour protéger le milieu de vie et faciliter les déplacements des usagers.

Le conseiller Vaillancourt répond.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : voir s'il est possible d'aménager des sentiers temporaires lors du dégel.

Madame Rebecca Bain : éviction - rénovation

Madame explique qu'elle a un nouveau propriétaire depuis 2018 et que celui-ci aurait harcelé des locataires. Cinq locataires sont partis sur six et les logements sont vides. Elle demande si des mesures peuvent être prises pour ne pas laisser des appartements habitables vides par les propriétaires.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de février.

CA20 22 0027

Motion relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 17 au 21 février 2020

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les résultats encourageants des trois écoles secondaires du Sud-Ouest qui ont réussi ces dernières années à faire passer le taux de décrochage, qui s'élevait à plus de 43 %, sous le seuil des 35 %;

Attendu que la persévérance scolaire a été identifiée comme un enjeu dans le Plan d'action intégré de développement social du Sud-Ouest 2016-2020;

Attendu les diverses initiatives du Sud-Ouest vouées à la réussite académique mises en Suvre depuis 2009 notamment : borne llo prof à la bibliothèque Saint-Charles, en 2011; certification Équi T-É (équilibre travail-études), en 2012; drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire au-dessus des édifices municipaux, en 2013; financement d'initiatives structurantes dans 5 écoles, en 2013; enveloppe

budgétaire de 10 000 \$ dédiée aux 13 écoles primaires et secondaires permettant de financer un projet de nature culturelle, scientifique, ou prônant de saines habitudes de vie, depuis 2015;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires tel le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM) travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres, à travers le comité Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par

Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De proclamer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite! »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au comité *Réussite éducative : les élus s'engagent!* de Concertation Montréal, qui est partenaire des Journées de la persévérance scolaire montréalaises coordonnées par Réseau Réussite Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA20 22 0028

Adoption du Plan de développement culturel (2020-2022) du Sud-Ouest et approbation de l'affectation d'un montant de 100 000 \$ au surplus pour sa réalisation (dossier 1206901002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par

Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan de développement culturel du Sud-Ouest (2020-2022);

Et d'approuver l'affectation d'un montant de 100 000 \$ au surplus pour sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1206901002

CA20 22 0029

Addenda - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 39 801,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Urbex Construction inc., pour les travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney, majorant ainsi la valeur de la dépense de 682 114,47 \$ à 721 916,34 \$, taxes incluses (dossier 1196681002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser d'une dépense supplémentaire de 39 801,87 \$, taxes incluses, afin de payer les incidences du projet des travaux d'implantation d'un pavillon permanent, d'aménagement paysager et des travaux de génie civil au parc Daisy-Peterson-Sweeney, majorant la dépense totale de 682 114,47 \$ à 721 916,34 \$, taxes incluses.

Et d'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1196681002

CA20 22 0030

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 15 743,12 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1208545001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 15 743,12 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Projets	Montants
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Pour la réfection du balcon du toit vert du Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	1 743,12 \$
L'Auguste Théâtre	Pour des frais techniques événementiel	14 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1208545001

CA20 22 0031

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019 (dossier 1207279001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1207279001

CA20 22 0032

Autorisation préalable d'une somme de 9 251 100 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 (dossier 1200207001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense préalable totale de 9 251 100 \$ au budget de fonctionnement pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1200207001

CA20 22 0033

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, sports de balle, ultimate, rugby et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2020 (dossier 1206748001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, sports de balle, ultimate, rugby et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1206748001

CA20 22 0034

Autoriser la présentation du projet rénovation / reconstruction du Centre récréatif Gadbois au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (dossier 1205114001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet rénovation / reconstruction du Centre récréatif Gadbois au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement du Sud-Ouest à payer les coûts d'exploitation continu de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Et de désigner Madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1205114001

CA20 22 0035

Approuver le dépôt d'un projet dans la cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest dans la réalisation de ce projet (dossier 1208431002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le projet dans le cadre du programme cyclovias de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal;

De garantir la participation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le projet;

Et d'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1208431002

CA20 22 0036

Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ pour la réalisation des activités du Conseil Jeunesse pour les années 2020 et 2021 (dossier 1205111003)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ pour la réalisation des activités du Conseil Jeunesse pour les années 2020 et 2021.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1205111003

CA20 22 0037

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (c 4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin de créer une vignette réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables (dossier 1193172014)

Attendu que l'Arrondissement désire soutenir les organismes à but non lucratif qui interviennent à l'aide d'un véhicule mobile pour soutenir les personnes vivant des dépendances afin de sécuriser leur consommation, de prévenir la transmission d'infections transmissibles par le sang et de réduire la présence de matériel infecté dans l'espace public;

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin de créer une vignette réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin de créer une vignette réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1193172014

CA20 22 0038

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010) afin d'augmenter la rémunération de base des conseillers d'arrondissement (dossier 1207279003)

Le maire Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010) afin d'augmenter la rémunération de base des conseillers d'arrondissement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010) afin d'augmenter la rémunération de base des conseillers d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1207279003

CA20 22 0039

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) afin d'encadrer l'enregistrement des séances du conseil (dossier 1207279004)

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) afin d'encadrer l'enregistrement des séances du conseil sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA10 22001) afin d'encadrer l'enregistrement des séances du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1207279004

CA20 22 0040

Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2624-2630 rue Allard (dossier 1198678002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 novembre 2019;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant l'usage « bureau » au niveau

immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour la bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard, selon l'autorisation ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation :

- Autoriser l'usage C.2B (32) - Usage « Bureau » au 2^e étage au bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1198678002

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA20 22 0041

Ordonnance autorisant une réduction totale de l'article 24, relatif à la location d'un jardinet, du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012), pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale (dossier 1208532001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 66 du Règlement des tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin d'accorder une réduction totale de tarifs sur la location d'un jardinet ou d'un demi-jardinet pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1208532001

CA20 22 0042

Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 3400-3404, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1208678001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 3400-3404 rue Notre-Dame Ouest de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement ;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1208678001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA20 22 0043

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 2212, rue De Villiers (dossier 1198504001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Djugurta Mezine, architecte, déposés et estampillés en date du 27 janvier 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 2212, rue De Villiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1198504001

CA20 22 0044

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 640-644, rue Fortune (dossier 1208504001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Lessard+Paré architectes, déposés et estampillés en date du 23 janvier 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment situé au 640-644, rue Fortune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1208504001

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA20 22 0045

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 13 au 17 janvier 2020 - Règlement autorisant un emprunt de 240 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement (dossier 1190207003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 13 au 17 janvier 2020 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 240 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement (RCA19 22013). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire d'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement du 13 au 17 janvier 2020 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 56 848, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de

5696. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA19 22013 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1190207003

CA20 22 0046

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 13 au 17 janvier 2020 - Règlement autorisant un emprunt de 93 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques pour l'arrondissement (dossier 1190207004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 13 au 17 janvier 2020 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 93 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques pour les besoins de l'arrondissement (RCA19 22014). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire d'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement du 13 au 17 janvier 2020 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 56 848, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 5696. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA19 22014 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1190207004

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 52, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.

Initiales Daphné Claude